

La vaccination - CRPCEN

Mise à jour le 19/11/2020

L'arrêt de la transmission, voire l'élimination de certaines maladies infectieuses est possible si chacun recourt à la vaccination pour se protéger mais aussi pour protéger les plus fragiles du fait de leur âge ou de leur état de santé ainsi que ceux qui ne peuvent être vaccinés.

La CRPCEN rembourse certains vaccins sur prescription médicale.

Vaccination contre la grippe 2020-2021

La campagne de vaccination 2020-2021 a débuté le 13 octobre 2020 et se poursuivra jusqu'au 31 janvier 2021.

Vous recevrez un bon de prise en charge vous permettant de bénéficier d'un remboursement à 100% du vaccin antigrippal, si :

- vous avez 65 ans et plus ;
- vous êtes atteint d'une maladie chronique ciblée par la campagne ;
- vous êtes enceinte et vous avez déclaré votre grossesse à la Caisse.

Les symptômes de la Covid-19 sont quasi-identiques à ceux de la grippe, il est donc particulièrement essentiel cette année de se faire vacciner contre la grippe. Plus les Français seront protégés contre la grippe, moins le système de santé aura à lutter contre deux épidémies en même temps.

Vous pouvez retirer directement votre vaccin à la pharmacie sur simple présentation de votre bon de prise en charge.

A noter pour les moins de 18 ans, la prescription médicale du médecin reste indispensable.

Le vaccin peut être effectué par le professionnel de santé de votre choix : médecin, sage-femme, infirmier(e) ou, sur place, par votre pharmacien.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à prendre contact avec votre médecin traitant.

A NOTER :

Il existe également une prise en charge pour certaines personnes à risque : les femmes enceintes, les personnes ayant une masse corporelle supérieure ou égale à 40, les personnes accueillies dans les EHPAD et soins de longue durée. Si vous êtes dans l'une des situations citées ci-dessus mais que vous n'avez pas reçu de bon de prise en charge, nous vous invitons à consulter votre médecin traitant, sage -femme, infirmier ou pharmacien qui seul pourra déterminer si vous remplissez les conditions nécessaires pour la délivrance d'un bon de prise

Pour en savoir plus

Qui est éligible à la prise en charge du vaccin ?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus.
- Les personnes, y compris les enfants à partir de l'âge de 6 mois, atteintes de certaines pathologies en rapport avec une affection de longue durée ([ALDAffection de longue durée](#)).
- Femmes enceintes
- Les personnes ayant une masse corporelle supérieure ou égale à 40
- L'entourage familial des nourrissons âgés de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque de grippe grave ainsi définis : prématurés, notamment ceux porteurs de séquelles à type de broncho dysplasie et enfants atteints de cardiopathie congénitale, de déficit immunitaire congénital, de pathologie pulmonaire, neurologique ou neuromusculaire ou d'une affection de longue durée.
- Les personnes affectées de maladies respiratoires chroniques ne remplissant pas les critères de l'ALD mais susceptibles d'être aggravées ou décompensées par une affection grippale, dont asthme, bronchite chronique, bronchiectasies, hyper réactivité bronchique ; dysplasie broncho-pulmonaire traitée au cours des six mois précédents par ventilation mécanique et/ou oxygénothérapie prolongée et/ou traitement médicamenteux continu (corticoïdes, bronchodilatateurs, diurétiques).
- Les personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ou dans un établissement médico-social d'hébergement quel que soit l'âge.
- Les personnes accueillies dans les EHPAD et soins de longue durée.
- Les professionnels de santé libéraux en contact régulier et prolongé avec des sujets à risque de grippe sévère : médecin généraliste, infirmier, sage-femme, pédiatre, pharmacien titulaire d'officine, masseur kinésithérapeute, gynécologue, chirurgien-dentiste.

Quels sont les vaccins obligatoires ?

Onze vaccins sont obligatoires chez les nourrissons nés à partir du 1^{er} janvier 2018 :

- Coqueluche
- Diphtérie
- Haemophilus influenzae b
- Hépatite B
- Méningocoque C
- Rougeole
- Oreillons
- Rubéole
- Pneumocoque

La vaccination - CRPCEN

- Poliomyélite
- Tétanos

Trois vaccins restent obligatoires chez les enfants nés avant cette date : diphtérie, tétanos et poliomyélite.

Le vaccin contre la fièvre jaune l'est aussi pour les résidents de Guyane française.

La vaccination contre la coqueluche

La coqueluche est une maladie infectieuse respiratoire très contagieuse causée par une bactérie. La contamination se fait par l'air (lors de la toux et postillons) et par contact avec une personne qui a la coqueluche et entraîne des quintes de toux.

La coqueluche peut amener à des complications, surtout chez le nourrisson de moins de 6 mois. La vaccination est obligatoire pour les nourrissons nés à partir du 1^{er} janvier 2018 et recommandée pour ceux nés avant cette date avec :

- 2 injections chez le nourrisson : à 2 mois et une à 4 mois ;
- un rappel à l'âge de 6 ans, puis un rappel entre 11 et 13 ans.

La vaccination contre la diphtérie

Infection causée par une bactérie très contagieuse, la diphtérie se développe dans la gorge et se manifeste habituellement par une angine à " fausses membranes " (présence d'un enduit blanc sur les amygdales).

Vaccination obligatoire pour tous les nourrissons qu'ils soient nés avant ou après le 1^{er} janvier 2018.

Elle repose sur deux injections chez le nourrisson, la première à l'âge de 2 mois et l'autre à 4 mois, ainsi qu'un rappel à 11 mois. Des rappels sont recommandés à l'âge de 6 ans, puis entre 11 et 13 ans.

La vaccination contre l'haemophilus influenza de type B

L'Haemophilus influenzae de type B est une bactérie responsable de pneumonies et de méningites. Elle est présente dans le nez et la gorge et la contamination se fait de personne à personne.

Le risque d'infection grave existe surtout chez le jeune enfant c'est pourquoi la vaccination est obligatoire pour les nourrissons nés à partir du 1^{er} janvier 2018 et recommandée pour ceux nés avant cette date. Elle repose sur une injection à 2 mois et une autre à 4 mois, puis un rappel à 11 mois.

La vaccination

La vaccination - CRPCEN

Un rattrapage vaccinal peut être effectué jusqu'à l'âge de 5 ans. Il nécessite 2 doses et un rappel entre 6 et 12 mois, une seule dose au-delà de 12 mois et jusqu'à 5 ans.

La vaccination contre l'hépatite B

L'hépatite B est une maladie du foie, due à un virus.

La vaccination est obligatoire pour les nourrissons nés à partir du 1^{er} janvier 2018 et recommandée pour ceux nés avant cette date.

Si les parents souhaitent que cette vaccination soit faite en même temps que les autres vaccins, un vaccin combiné peut être utilisé (diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, infections à *Haemophilus influenzae* et hépatite B). Elle est réalisée par une injection à 2 mois, 4 mois et 11 mois.

La vaccination contre le méningocoque de type C

Le méningocoque est une bactérie présente dans la gorge et le nez.

La vaccination contre le méningocoque de séro groupe C est obligatoire chez les nourrissons nés à partir du 1^{er} janvier 2018 et recommandée pour les nourrissons nés avant cette date selon le schéma suivant :

- pour les nourrissons, vaccination à 5 mois avec 1 dose de vaccin méningococcique C (vaccin Neisvac®23) suivie d'une dose de rappel à l'âge de 12 mois (dans la mesure du possible avec le même vaccin). Un intervalle minimum de 6 mois sera respecté entre l'administration des 2 doses. La dose de 12 mois peut être co-administrée avec le vaccin rougeole oreillons rubéole.
- à partir de l'âge de 12 mois et jusqu'à l'âge de 24 ans révolus, pour ceux n'ayant pas reçu de primovaccination antérieure, le schéma comporte une dose unique.

La vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole

La rougeole, les oreillons et la rubéole sont trois infections très contagieuses, dues à des virus.

La vaccination est obligatoire pour les nourrissons nés à partir du 1^{er} janvier 2018 et recommandée pour ceux nés avant cette date. Pour tous les nourrissons, elle est effectuée par l'injection d'une dose à 12 mois et d'une seconde dose entre 16 et 18 mois, la vaccination nécessite 2 doses au total.

La vaccination - CRPCEN

Épidémie de Rougeole en France, zoom sur la vaccination ROR :

La vaccination ROR (rougeole, oreillons et rubéole) concerne les enfants jusqu'à 17 ans. Ils peuvent se protéger contre ses maladies en se faisant vacciner gratuitement. Faire vacciner votre enfant est d'autant plus important qu'il est constaté une recrudescence de ces maladies et qu'elles peuvent causer de graves complications, à l'âge adulte notamment.

Le saviez-vous ?

La rougeole n'est pas seulement une maladie infantile, elle peut survenir à n'importe quel âge, si vous n'avez pas été vacciné ou si vous ne l'avez pas déjà eue. Chez les plus de 15 ans, dans un cas sur deux de rougeole, une hospitalisation est nécessaire.

Renseignez-vous auprès de votre médecin traitant. Vous pouvez aussi consulter le [guide de l'INPES](#).

La vaccination contre le pneumocoque

Le pneumocoque est une bactérie. Il entraîne des infections du poumon et peut aussi être responsable d'otites et de méningites chez les jeunes enfants.

La vaccination est obligatoire pour les nourrissons nés à partir du 1^{er} janvier 2018 et recommandée pour ceux nés avant cette date par :

- 2 injections à deux mois d'intervalle (2 et 4 mois) ;
- un rappel à l'âge de 11 mois ;
- 3 injections et un rappel sont recommandés pour les prématurés ainsi que pour les nourrissons à risque élevé d'infection.

Après l'âge de 2 ans, la vaccination n'est recommandée que pour les enfants et les adultes à risque présentant une immunodépression (absence de rate, infection par le VIH, traitement immunosuppresseur, etc.) ou une maladie favorisant la survenue d'une infection à pneumocoque (diabète, BPCO, etc.).

La vaccination contre la poliomyélite

La poliomyélite est une infection due à un virus qui provoque des paralysies en attaquant le système nerveux. La contamination se fait principalement par voie digestive, lors de la consommation d'eau contaminée, d'aliments souillés ou par les mains sales.

La vaccination est obligatoire pour tous les nourrissons qu'ils soient nés avant ou après le 1^{er} janvier 2018 et repose sur 2 injections, une à 2 mois et l'autre à 4 mois; un rappel à 11 mois, 6 ans, puis entre 11 et 13 ans.

La vaccination contre le tétanos

Le tétanos est causé par une toxine produite par une bactérie et se contracte habituellement par des plaies, surtout lors de contact avec la terre. Le tétanos entraîne des contractures musculaires intenses qui peuvent atteindre les muscles respiratoires. Cette maladie n'est pas contagieuse mais elle est grave et peut être mortelle.

La vaccination est obligatoire pour tous les nourrissons qu'ils soient nés avant ou après le 1^{er} janvier 2018 car elle est la principale protection contre cette maladie. Elle repose sur 2 injections chez le nourrisson, la première à l'âge de 6 ans, puis entre 11 et 13 ans.

La vaccination contre la fièvre jaune

La vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire pour les résidents de Guyane française. La fièvre jaune est une infection due à un virus transmis par des moustiques. Elle entraîne une fièvre et peut se compliquer d'hémorragies. Le virus en cause est présent dans les régions tropicales d'Afrique et d'Amérique du Sud.

On ne sait pas soigner cette maladie qui guérit dans la majorité des cas. Mais elle est responsable de décès dans 7 à 8 % des cas.

La vaccination est la mesure préventive la plus efficace contre cette maladie.

Le vaccin utilisé, dit "amaril", est disponible seulement dans les centres de vaccination anti-amarile. Produit à partir du virus vivant atténué, le vaccin stimule le système immunitaire. Ainsi, l'organisme pourra se défendre en cas d'infection par le virus actif. Toutefois, l'emploi de ce produit est contre-indiqué :

- avant l'âge de 9 mois (sauf en cas d'épidémie, une injection pouvant alors être réalisée entre 6 et 9 mois) ;
- chez la femme enceinte (sauf si le risque d'infection est très élevé) ;
- pendant les 6 premiers mois d'allaitement (sinon, celui-ci doit être interrompu pendant 2 semaines après la vaccination) ;
- chez les personnes immunodéprimées (sauf cas particuliers).

La vaccination protège à vie. Un rappel peut cependant être nécessaire pour les enfants vaccinés avant l'âge de 2 ans.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter vaccination-info-service.fr

Quels sont les vaccins recommandés ?

La vaccination contre la grippe saisonnière

La grippe est une infection respiratoire aiguë et contagieuse. Souvent considérée comme bénigne, elle peut être grave, voire mortelle, pour les personnes à risque dont les personnes âgées. Se faire vacciner, c'est protéger sa famille, son entourage et soi-même. Demandez conseil à votre médecin traitant.

Qui est concerné par la vaccination contre la grippe ?

Ce vaccin est pris en charge à 100 % par la CRPCEN pour l'ensemble des personnes à risque, les personnes âgées de plus de 65 ans :

- femmes enceintes quel que soit le trimestre de grossesse ;
- personnes atteintes de certaines affections de longue durée (ALD) ;
- l'entourage familial de nourrissons de moins de 6 mois ;
- les personnes obèses avec un IMC > 40 ;
- personnes en soins de suite et de réadaptation (SSR) ;
- personnes en établissement médico-social (EMS).

Si vous êtes concernés par ce dispositif, vous recevrez, courant septembre, une invitation et un bon de prise en charge afin de bénéficier gratuitement de cette vaccination.

La vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV)

La grande majorité des hommes et des femmes sont affectés par les papillomavirus humains (HPV) au cours de leur vie.

Pour les femmes, le vaccin HPV est un moyen de se protéger du cancer du col de l'utérus. La vaccination et le dépistage par frottis sont des moyens de prévention complémentaires contre le cancer du col de l'utérus. Ces infections sont dues à des virus très courants qui se transmettent par simple contact au cours des relations sexuelles. Si la plupart de ces virus sont sans danger, certains HPV peuvent être responsables de lésions précancéreuses puis de cancer. Ce vaccin est recommandé chez les très jeunes filles entre 11 et 14 ans. Une vaccination plus tardive est possible avant le début de la vie sexuelle.

La vaccination contre les infections à papillomavirus peut également concerner les hommes. En effet, concernant les hommes, l'infection anale par HPV et ses manifestations cliniques (lésions précancéreuses, cancers, condylomes anaux) sont plus fréquentes chez ceux ayant des relations sexuelles avec des hommes et en particulier ceux infectés par le VIH. Le Haut Conseil de la Santé Publique recommande donc une vaccination contre les infections à papillomavirus humains.

La vaccination contre la tuberculose

La tuberculose est une maladie infectieuse due à une bactérie appelée bacille de Koch. Elle se transmet de personne à personne, par la toux ou les postillons, à l'occasion de contacts rapprochés et répétés.

Le BCG est un vaccin vivant atténué.

Depuis 2007, la vaccination contre la tuberculose n'est plus exigée lors de l'entrée en collectivité des enfants.

À l'exception de la Guyane et de Mayotte où la vaccination en période néonatale est maintenue, la vaccination par le BCG est recommandée à partir de l'âge de 1 mois pour les enfants qui présentent un risque élevé de tuberculose :

- antécédent familial de tuberculose chez un parent, un frère, une sœur... ;
- enfant résidant à Mayotte, en Guyane (vaccination néonatale) et en Ile de France ;
- enfant né, ou devant séjourner dans un pays de forte endémie tuberculeuse (Afrique, Asie, Moyen et Proche Orient, Amérique centrale et du Sud, Europe centrale et de l'Est, certains pays de l'Union Européenne) ;
- enfant dont au moins un des parents est originaire d'un de ces pays ;
- enfant devant séjourner au moins un mois d'affilée dans l'un de ces pays ;
- toute autre situation jugée à risque par le médecin.

Le vaccin peut également être proposé jusqu'à 15 ans, chez les enfants à risque élevé et ceux qui n'ont pas encore été vaccinés.

Quand se faire vacciner ?

Un [calendrier vaccinal](#) est à votre disposition, il précise les vaccinations nécessaires, en fonction de l'âge et des risques.